

Communauté  
D'AGGLOMERATION  
**PAYS BASQUE**

**EUSKAL**  
HIRIGUNE  
Elkargoa



# LA COLLECTE DES CARTONS

## SECTEUR CÔTE-BASQUE ADOUR

# **LA COLLECTE DES CARTONS SECTEUR CÔTE-BASQUE ADOUR**

**Ce document vous présente la collecte des cartons au sein de la communauté d'agglomération Pays-Basque, secteur Côte-Basque Adour.**

**Outre la pénibilité de ce secteur, il a pour but de vous faire prendre conscience que la collecte des cartons en centre ville à l'heure actuelle est dangereuse pour les agents mais aussi pour l'ensemble des personnes se trouvant sur son passage.**

**La collecte du carton telle qu'elle se déroule actuellement est un vrai danger pour la santé des agents et d'une incohérence entre les lieux de collecte et les horaires appliqués.**

# **LA COLLECTE DES CARTONS SECTEUR CÔTE-BASQUE ADOUR**

- 1. PRESENTATION**
- 2. LES LIEUX DE COLLECTE**
- 3. LES PROBLEMES RENCONTRES**
- 4. LA SECURITE ET LA SANTE**
- 5. LES POSSIBILITES**

# 1. PRESENTATION

## **RÈGLEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

### **ANNEXE N°4 DISPOSITIONS PARTICULIERES DANS L'ORGANISATION DE LA COLLECTE SUR LE SECTEUR COTE BASQUE ADOUR**

#### **1.4 COLLECTE EN PORTE A PORTE DES CARTONS**

Une collecte sélective des cartons d'emballage non ménagers existe également en porte à porte dans les centres villes de Biarritz et de Bayonne et dans certains autres quartiers commerçants du pôle Côte Basque Adour. Elle est assurée en soirée, du lundi au samedi, à partir de 18 heures. **Les cartons doivent alors être présentés pliés devant les établissements à 18 heures.**



Les cartons doivent alors être présentés pliés devant les établissements à 18 heures.

## 2. LES LIEUX DE COLLECTES

Les lieux de collecte sont les centres ville de Bayonne et Biarritz ainsi que différents points sur les villes d'Anglet, Bidart et Boucau.

Les centres ville de Bayonne et Biarritz sont collectés principalement en porte à porte et à même le sol.

Les villes d'Anglet, Bidart et Boucau sont collectés en bacs collectifs.



Communauté  
D'AGGLOMERATION  
**PAYS BASQUE**

**EUSKAL**  
HIRIGUNE  
Elkargoa

1

Grand Bayonne

2

Petit Bayonne

3

Quartier St Esprit

4

Les extérieurs



Communauté  
D'AGGLOMERATION  
**PAYS BASQUE**

**EUSKAL**  
HIRIGUNE  
Elkargoa

1

Quartier St Charles

2

Centre ville

3

Le bord de mer

4

Quartier La Négresse



Communauté  
D'AGGLOMERATION  
**PAYS BASQUE**

**EUSKAL**  
HIRIGUNE

Elkargoa

1

Bord de L'Adour

2

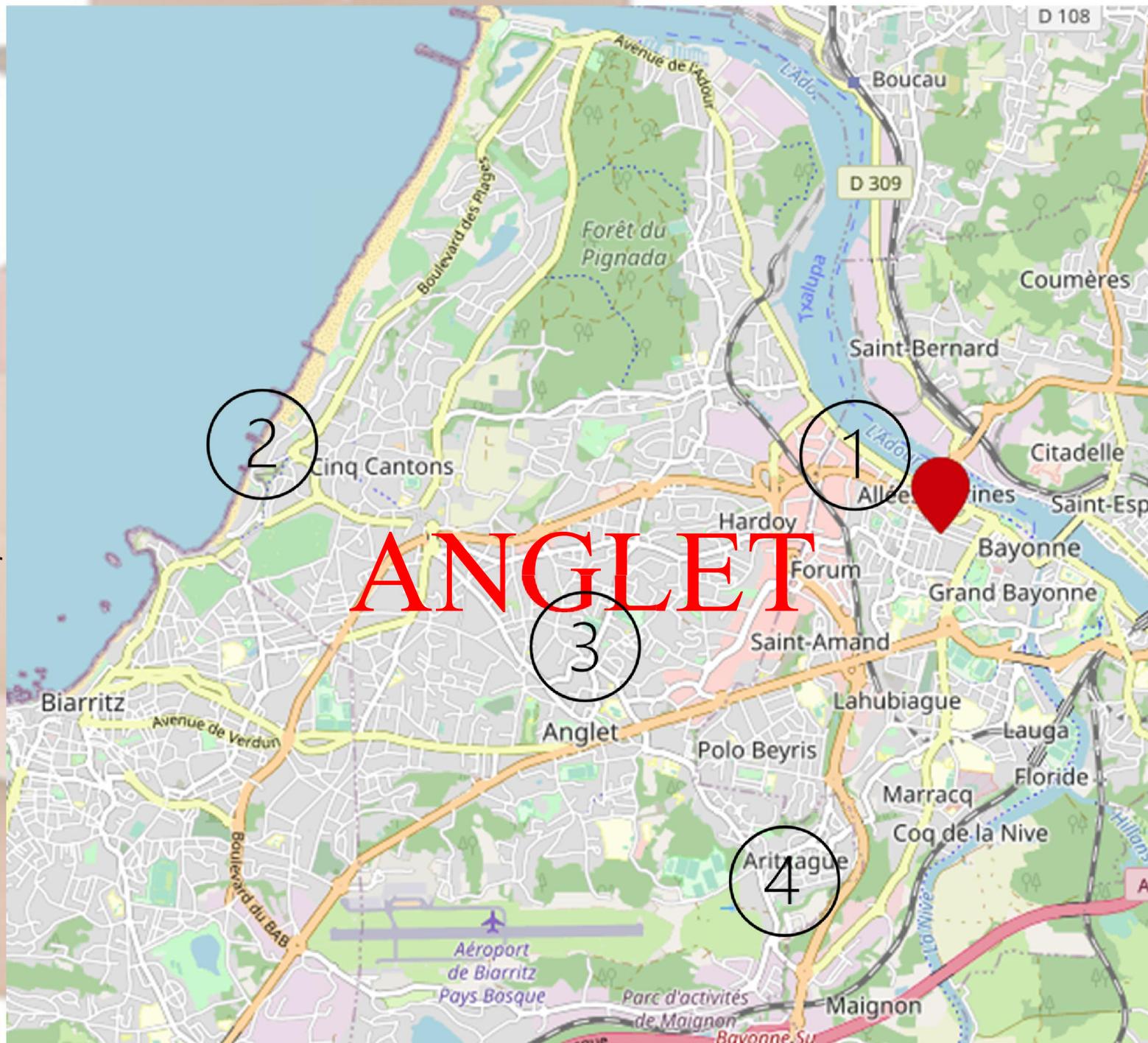
La Chambre d'Amour

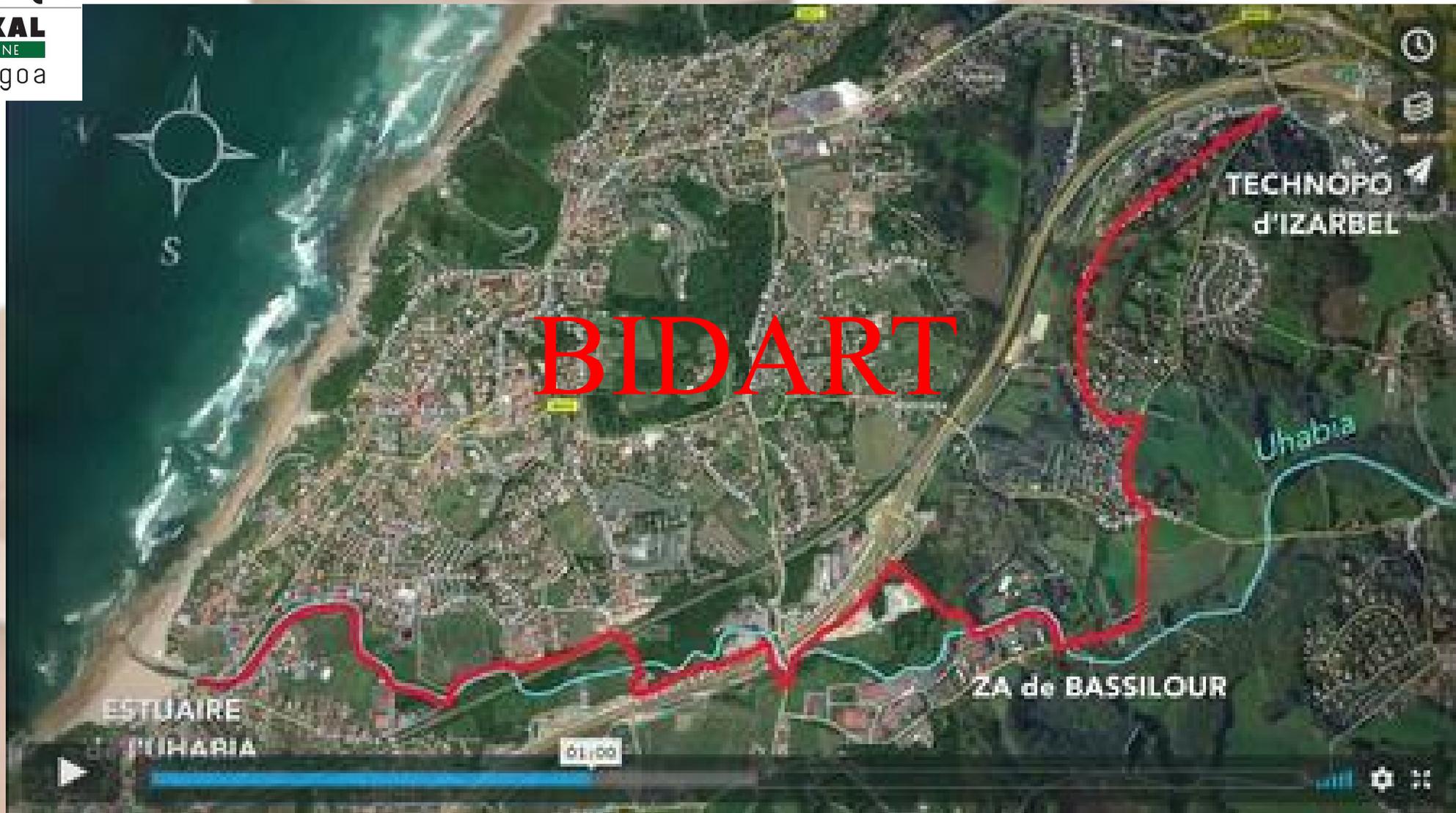
3

Centre ville

4

Aritxague







## **3. LES PROBLEMES RENCONTRES**

**3.1 VILLE DE BAYONNE**

**3.2 VILLE DE BIARRITZ**

**3.3 VILLE D'ANGLET**

**3.4 VILLE DE BIDART**

**3.5 VILLE DE BOUCAU**

## 3.1 VILLE DE BAYONNE

Sur Bayonne les problèmes rencontrés sont les suivants :

- Les cartons ne sont présentés pliés correctement et souvent mélangés avec d'autres déchets. Ce qui implique des efforts physiques important pour les agents. Très peu de bacs de regroupement alors que des bacs à déchets ménagers existent.
- La circulation aux heures de la collecte est très compliquée et accidentogène : beaucoup de piétons dans les rues piétonnes ou semi-piétonnes mais surtout beaucoup de terrasses de café et/ou de restaurants sur le passage.
- Circulation des livreurs à domicile en vélomoteurs ou en vélo très accidentogène.

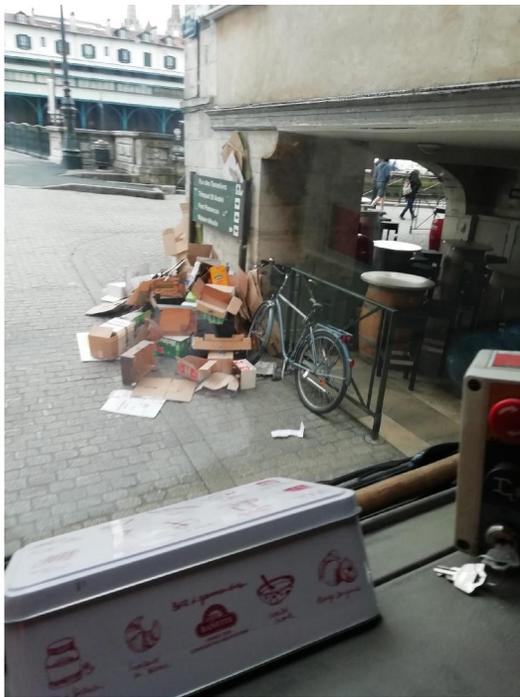
**TOUS ENSEMBLE, AMÉLIORONS LA QUALITÉ ET L'IMAGE DU CENTRE-VILLE ! Moins de cartons sur les trottoirs, c'est un cœur de ville plus agréable pour les habitants et les touristes, plus propice à la balade et au shopping**



**Est-ce normal ?**

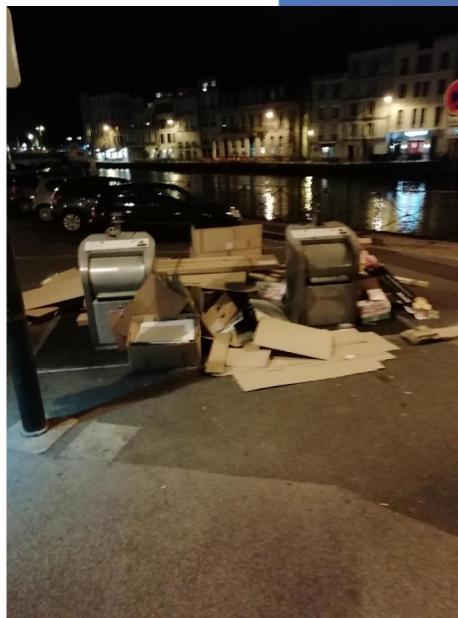
Communauté  
D'AGGLOMERATION  
**PAYS BASQUE**

**EUSKAL**  
HIRIGUNE  
Elkargoa



Communauté  
D'AGGLOMERATION  
**PAYS BASQUE**

**EUSKAL**  
HIRIGUNE  
Elkargoa



Communauté  
D'AGGLOMERATION  
**PAYS BASQUE**  
**EUSKAL**  
HIRIGUNE  
Elkargoa



Communauté  
D'AGGLOMERATION  
**PAYS BASQUE**  
**EUSKAL**  
HIRIGUNE  
Elkargoa



**JE PASSE OU JE NE PASSE PAS ? A L'HEURE ACTUELLE JE PASSE...  
ET OUI LES GENS SE LEVENT ET DEPLACENT LEURS TABLES**



## 3.2 VILLE DE BIARRITZ

Sur Biarritz les problèmes rencontrés sont les suivants :

- Les cartons ne sont présentés pliés correctement et souvent mélangés avec d'autres déchets.. Aucun bacs de regroupement, ce qui implique des efforts physiques important pour les agents
- La circulation aux heures de la collecte est très compliquée et accidentogène : beaucoup de piétons dans les rues piétonnes ou semi-piétonnes mais surtout beaucoup de terrasses de café et/ou de restaurants sur le passage.
- Bord de mer très encombrés même pendant le couvre-feu après 18H00...Alors en saison,,,

**TOUS ENSEMBLE, AMÉLIORONS LA QUALITÉ ET L'IMAGE DU CENTRE-VILLE ! Moins de cartons sur les trottoirs, c'est un cœur de ville plus agréable pour les habitants et les touristes, plus propice à la balade et au shopping**

Communauté  
D'AGGLOMERATION  
**PAYS BASQUE**  
**EUSKAL**  
HIRIGUNE  
Elkargoa



**Bord de mer très encombrés même pendant le couvre-feu après 18H00**



## 3.3 VILLE D' ANGLET

Aucun problèmes à signaler, le secteur est équipé en totalité de containers. De plus dans certains points touristiques, la collecte passe du matin en saison touristique.

Le Bord de mer est très compliqué en saison, circulation, stationnement,,,





**Bidart**  
B I D A R T E



## **3.4 VILLE DE BIDART**

Aucun problèmes a signaler, le secteur est équipé en totalité de containers. De plus lors de la saison d'été, la collecte passe du matin sur deux ou trois jours.





## 3.5 VILLE DE BOUCAU

Aucun problèmes à signaler, l'ensemble du secteur est équipé en totalité de containers. Aucune difficultés pour une collecte en toutes saisons et à toutes heures.

## 4. LA SECURITE ET LA SANTE

### 4.1 LA REGLEMENTATION

Le code du travail articles R. 4541-1 à R. 4541-11 et R. 4612-7 (décret du 3 septembre 1992 fixant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention manuelle des charges comportant des risques notamment dorsolombaires pour les travailleurs).

L'arrêté du 29 janvier 1993 portant application des articles R. 4541-5 et R. 4541-6 du code du travail relatif aux éléments de référence et aux autres facteurs de risque à prendre en compte pour l'évaluation préalable des risques et l'organisation des postes de travail lors des manutentions manuelles de charges comportant des risques notamment dorsolombaires.

L'arrêté du 15 juin 1993 pris en application des articles R. 4612-7 et R. 4541- 11 du code du travail déterminant les recommandations que les médecins du travail doivent observer en matière d'évaluation des risques et d'organisation des postes de travail comportant le recours à la manutention manuelle.

### **Article R. 4541-2 du Code du Travail:**

« On entend par manutention manuelle toute opération de transport ou de soutien d'une charge, dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement, qui exige l'effort physique d'un ou de plusieurs travailleurs. »

### **MESURES DE PREVENTION**

Le décret du 3 septembre 1992 précise que l'employeur doit mettre en œuvre les mesures de prévention suivantes (articles R. 4541-3 à R.4541-11 et R. 4612-7 du code du travail):

Privilégier les équipements mécaniques en prenant les mesures d'organisation ou utiliser les moyens appropriés et notamment les équipements mécaniques afin d'éviter le recours à la manutention manuelle de charges (attention à la nécessité d'autorisation de conduite).

Lorsque la nécessité d'une manutention manuelle ne peut être évitée, évaluer le risque lié à la manutention manuelle, organiser le poste de travail de façon à éviter ou réduire les risques, notamment en fournissant des aides à la manutention manuelle des charges, informer et former les travailleurs à la prévention des risques liés à l'activité physique, mise à disposition et utilisation d'équipements de protection individuelle.

Le médecin de prévention conseille l'employeur lors de l'évaluation des risques et de l'organisation des postes de travail.

Malgré une mécanisation de plus en plus développée, les manutentions manuelles représentent encore, à notre époque, une part importante de l'activité professionnelle des travailleurs.

Les activités de manutention manuelle peuvent provoquer de nombreux accidents de travail, plus ou moins graves:

- Troubles musculo-squelettiques (douleurs dorsales, affections articulaires, tendinites, hernies, déchirures musculaires...)
- Troubles cardiaques et circulatoires nés de la fatigue et des efforts effectués dans de mauvaises conditions.

Les principales conséquences des manutentions manuelles sur les travailleurs peuvent concerner :

- De la fatigue physique, des douleurs et des lésions de l'appareil locomoteur notamment au niveau du dos, des épaules, des coudes, des genoux: la fatigue est une fatigue musculaire qui peut se généraliser en cas de manutention importante; les douleurs ont des origines variées, atteinte des tendons (ex : tendinites), des articulations (ex : genoux), des nerfs (ex : sciatique, syndrome du canal carpien); les lésions sont principalement les lésions du rachis dorso lombaire.
- Des accidents cardiovasculaires si la manutention manuelle est très intense.
- Des accidents du travail.
- Les maladies professionnelles (MP) en lien avec la manutention sont principalement reprises dans le tableau de MP 98 « Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes ».

Au-delà des seuils réglementaires fixés par le décret pénibilité, il est nécessaire de mettre en place toutes les mesures de prévention adaptées aux postes de travail qui comportent une manutention manuelle. A la suite de l'évaluation des risques réalisée pour chaque poste, les éléments de prévention seront à consigner dans le document unique d'évaluation des risques.

Au regard de la réglementation (Articles R 4541-3 à Art. R 4541-9 du Code du travail) , il y a obligation pour l'employeur, de mettre en œuvre les principes généraux Pour aller plus loin dans la prévention de prévention et d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et transcrire le résultat de cette évaluation dans le document unique d'évaluation des risques permettant d'établir un plan d'action. S'agissant de la manutention manuelle, l'obligation pour l'employeur est d'en réduire autant que possible la contrainte manuelle et lorsque celle-ci ne peut être évitée, de prendre toutes les mesures adaptées pour éviter les conséquences pour la santé du salarié.

Différentes pathologies peuvent être reconnues au titre de la maladie professionnelle dans le cadre de la manutention de charges :

Aussi il doit être pris en compte des facteurs aggravant la difficulté des manutentions :

- Facteurs liés à la charge : Poids, taille, forme, moyen de préhension
- Charge située en hauteur, à déposer en hauteur ou au sol. Distances de déplacements
- Facteurs liés aux locaux de travail : Espace de travail exigu. Sol (encombré, en mauvais état, glissant)
- Facteurs d'ambiance : Ambiance froide ou chaude. Éclairage
- Facteurs organisationnels : Cadence rapide-Gestes répétitifs-Stress

Communauté  
D'AGGLOMERATION  
**PAYS BASQUE**

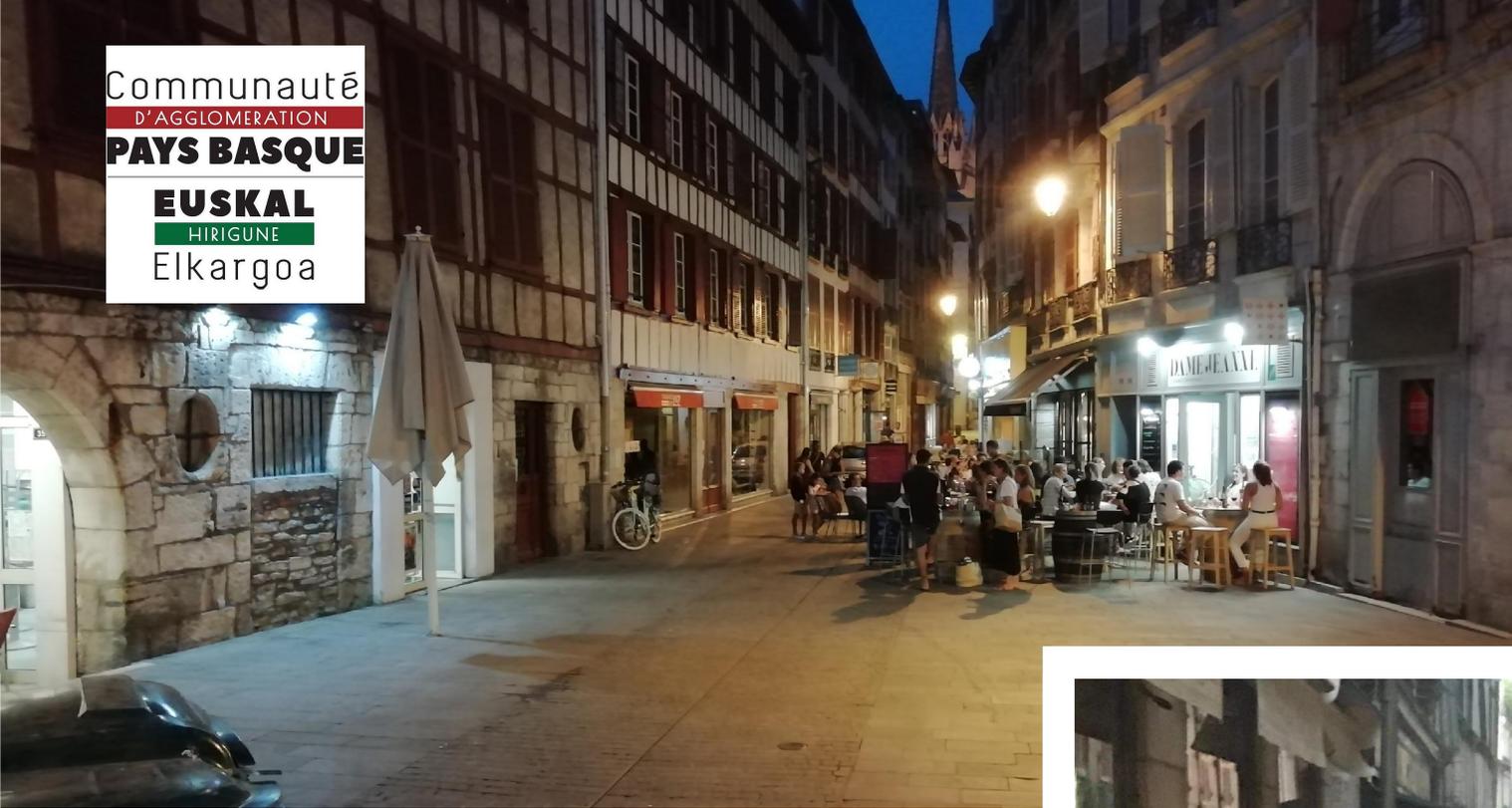
**EUSKAL**  
HIRIGUNE  
Elkargoa



# LA CIRCULATION D'UN POIDS-LOURD DANS LES ZONES PIETONNES AUX HEURES DES TEMPS-FORTS MARCHANDS PEUT-ELLE SE POURSUIVRE AINSI OU DOIT-ON ATTENDRE QU'UN ACCIDENT MORTEL FACE REFLECHIR NOS ELUS...



Communauté  
D'AGGLOMERATION  
**PAYS BASQUE**  
**EUSKAL**  
HIRIGUNE  
Elkargoa



Communauté  
D'AGGLOMERATION  
**PAYS BASQUE**  
**EUSKAL**  
HIRIGUNE  
Elkargoa



## 5. LES POSSIBILITES

**Dans l'urgence, il est demandé de décaler la collecte des cartons hors des temps forts marchands et de mettre des bacs de regroupements pour éviter les manutentions manuelles.**

**À terme et afin de répondre aux attentes des acteurs du centre-ville, l'objectif est de supprimer toutes les collectes de déchets (ordures ménagères, tri sélectif, cartons, cagettes) pendant les temps-forts marchands. »**

**TOUS ENSEMBLE, AMÉLIORONS LA QUALITÉ ET L'IMAGE DU CENTRE-VILLE !**

**Moins de cartons sur les trottoirs, c'est un cœur de ville plus agréable pour les habitants et les touristes, plus propice à la balade et au shopping**

# BORDEAUX

**Bonne pratique – Plus de trottoirs encombrés par les cartons des commerçants ! Moins de camions bennes qui empêchent la circulation ! Dans l'hyper centre de Bordeaux, une solution innovante et mutualisée résout un problème commun aux centres des grandes villes.**

## **Une collecte des cartons à l'initiative des commerçants**

Se débarrasser des **cartons d'emballage** est un problème pour la plupart des commerçants, surtout dans les centres-villes piétonniers. La topographie des lieux peut de plus limiter l'efficacité du service de collecte municipal. C'était le cas dans l'hypercentre de Bordeaux jusqu'à la mise en œuvre de **CO2LIM**, en janvier 2017, à l'initiative de la **Ronde des Quartiers**.

Cette **association de commerçants et d'artisans** (1 200 adhérents) a décidé d'agir pour éviter les trottoirs encombrés par les cartons déposés la veille, pour résoudre l'impossibilité – faute de place – de stocker les bacs verts à disposition, le décalage entre horaires d'ouverture des magasins et horaires de ramassage, les embouteillages créés par les livraisons et les camions bennes...

# TOULOUSE

Ce service de tri sélectif est proposé aux commerçants du centre ville de Toulouse afin de collecter de façon spécifique les cartons résultant de leur activité et de les orienter vers des filières de recyclage. **La collecte est quotidienne et a lieu du lundi au vendredi, entre 10h et 18h.**

- **le respect des horaires de sortie** : deux petits camions bennes sillonnent les rues du centre ville selon des circuits déterminés. L'heure de sortie dépend de votre emplacement sur ces circuits. En cliquant sur les horaires de présentation, vous accéderez à la liste des rues parcourues et aux créneaux horaires où vous devez sortir vos cartons.
- **la qualité du tri** : des cartons et seulement des cartons. Plastiques, polystyrènes et autres déchets continuent d'être collectés avec les ordures ménagères. Il est impossible pour les équipiers de collecte de prendre en charge des matériaux autres que le carton pour la simple et bonne raison qu'une fois compacté dans la benne, le chargement ne peut plus être trié. La possibilité et la qualité du recyclage dépendent de la qualité du tri.
- **Le respect des consignes de présentation** : les cartons doivent être présentés pliés et à plat, propres et débarrassés de tout autre déchet. Les cartons doivent être pliés pour être compactés plus efficacement par les bennes mais aussi pour éviter aux passants la tentation de s'en servir comme poubelle. Ne prenez pas le risque de voir vos cartons refusés en prenant le temps de les présenter correctement.

# RENNES

Cette expérimentation intervient dans le cadre du Plan d'action Commerce centre-ville destiné à dynamiser l'attractivité du centre-ville et des commerces, lancé en février dernier en lien avec le Carré Rennais, l'Union du commerce, la Fédération nationale de l'habillement, la Chambre de commerce et d'industrie de Rennes et la Chambre des métiers et de l'artisanat.

« Cette expérimentation permettra de mesurer les contraintes et de confirmer l'intérêt d'une collecte généralisée le matin, précise la Ville de Rennes. À terme et afin de répondre aux attentes des acteurs du centre-ville, l'objectif est de supprimer toutes les collectes de déchets (ordures ménagères, tri sélectif, cartons, cagettes) pendant les temps-forts marchands. »

# NANTES

**UN SERVICE PENSÉ POUR ET AVEC LES COMMERÇANTS** À l'occasion de l'expérimentation réalisée auprès de 400 commerçants en 2017, ces derniers ont exprimé leurs besoins : + de points de collecte des horaires adaptés, notamment pour les commerçants seuls en boutique Pour y répondre, Nantes Métropole repense ce service et vous propose désormais 24 points de rendez-vous journaliers et des horaires élargis, de 9h30 à 19h30. La planification des horaires de présence a également été réalisée avec des commerçants, pour s'adapter au mieux à la réalité des activités.